

**POSTULAT PIERRE DROZ AU NOM DU GROUPE
"AVANCONS".**

**ACQUISITION DES BATIMENTS DE L'ARSENAL DU STAND AINSI QUE CELUI SITUE
AU CHEMIN DE LA PEPINIERE**

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Madame et Messieurs les Municipaux,

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ce postulat concernant l'acquisition des deux bâtiments cités ci-dessus.

Ce postulat est déposé ce jour conformément à l'article 31 de la Loi sur les communes, lettre a.

J'invite donc la Municipalité à étudier l'opportunité d'acquérir le bâtiment de l'arsenal du stand ainsi que celui situé au chemin de la pépinière.

- Les bâtiments sont à vendre; il faut saisir l'opportunité d'acquérir ces biens pour leur situation et les opportunités qu'ils offrent.
En effet, différentes institutions, sociétés ou même services intercommunaux pourraient être intéressés par ces locaux.
- Des aménagements sommaires permettraient déjà une exploitation des lieux et de manière rentable.
- De plus, les taux hypothécaires actuels donnent des opportunités non négligeables pour ce genre d'opération.

Je suis à votre disposition pour développer dans les détails ce postulat.

Au nom du parti Avançons : pierre Droz.

